



Direction Générale des Services

## DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Bruno SIRE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Donne délégation de signature à :

*Mme Isabelle POIROT-MAZERES, Professeur d'Université, et à M. Xavier BIOY, Professeur d'Université, co-directeurs de l'Institut Maurice Hauriou*

à l'effet :

- en dépenses : de signer les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € et de certifier le service fait,
- en recettes : d'émettre les ordres de recette

concernant le CF3 : 911203 – Institut Maurice Hauriou (IMH)

La présente délégation prend effet au 26 avril 2012.

Fait à Toulouse,  
Le 27 avril 2012

Le délégataire,

Isabelle POIROT-MAZERES

Le délégataire

Xavier BIOY

Le Président,



Bruno SIRE